

Chez Philippe Budin, c'est la clé du système !

© 13/04/2018 |  Sophie Guyomard •  Terre-net Média

Dans un secteur essentiellement céréalier, les champs fleuris de lin oléagineux ou de trèfle incarnat de Dominique et Philippe Budin ne passent pas inaperçus. Depuis 2001, ce couple d'agriculteurs s'est lancé dans la multiplication de semences de céréales, de fourragères et de légumineuses. Des productions passionnantes et synonymes de valeur ajoutée pour l'exploitation mais nécessitant technicité et observation.



La multiplication de semences est une solution possible pour introduire de nouvelles cultures dans son assolement. (©P. Budin)

Engagé depuis près de 25 ans en techniques culturales simplifiées (TCS) pour lutter contre l'**érosion sur ses parcelles**, Philippe Budin a beaucoup travaillé sur la **diversification** de son **assolement**. En 2001, en lien avec la Chambre d'agriculture de l'Oise, il bénéficie d'un plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (anciennement PVE, plan végétal environnement) : dispositif d'accompagnement économique des exploitations agricoles mis en place afin de « développer la performance économique, environnementale ou sociale des exploitations agricoles ».



Philippe Budin travaille sur l'exploitation avec son épouse, Dominique. Philippe s'occupe de tout le suivi des cultures et Dominique gère le côté administratif et comptable. (©P. Budin)

Il introduit alors une nouvelle culture dans sa rotation : le **ray-grass anglais** en **multiplication de semences** (5 hectares), avec Laboulet, semencier implanté, à l'époque, dans la région. Ainsi Philippe se passionne pour la multiplication des semences, qui demande une certaine **technicité**, de **l'adaptation** et beaucoup d'observations : « avec la production de semences, il n'y a jamais de routine », présente l'agriculteur.

« Les multiples cultures de notre assolement impliquent une adaptation importante au fil du temps et en fonction des conditions. L'**observation** est primordiale, c'est l'une des clés de ce système », précise-t-il. Au fil des années et des possibilités, l'assolement de l'exploitation s'enrichit de nombreuses cultures en multiplication de semences.

Répartition de l'assolement 2017-2018

- Blé : 90 ha
- Betterave sucrière : 44 ha
- Colza : 15,50 ha
- Escourgeon : 10 ha
- Tournesol (pour oisellerie) : 16 ha
- Cultures de semences
 - Pois d'hiver : 5,5 ha
 - Trèfle incarnat : 7 ha
 - Trèfle violet 6 ha
 - Fétuque élevée : 12 ha
 - Fétuque rouge : 6,5 ha
 - Colza fourrager : 9 ha
 - Luzerne : 5 ha
 - Seigle forestier (semences pour couverts) : 7 ha
 - Ray-grass anglais : 7,50 ha
 - Sarrasin : 6,50 ha

Suivant les années et les contrats proposés, l'agriculteur cultive également du lin oléagineux, du ray-grass anglais et du sarrasin pour multiplication de semences.

Multiplication des débouchés et de la valeur ajoutée

L'allongement des rotations permet **une économie d'intrants, notamment en herbicides et limite ainsi les impasses techniques**. Et ce ne sont pas les seuls bénéfices !

Multiplier les cultures permet également de répartir les risques. De plus, « ces cultures en multiplication de semences apportent une réelle **valeur ajoutée** pour l'exploitation », précise Philippe.

Marges brutes de plusieurs cultures de Philippe et Dominique en 2017

	Rendement (q/ha)	Charges (€/ha)	CA (€/ha)	Marge brute (€/ha)
Blé	91	460	1255*	795
Fétuque élevée** (semences)	16,75	286	1675	1389
Ray-grass anglais ** (semences)	14,04	409	1517	1108
Trèfle violet ** (semences)	5,81	249	1133	884

Le blé est à destination des industriels et/ou meuniers et les trois cultures en multiplication de semences.

** Pour le blé, la marge brute est sous réserve d'un complément de prix. ** Des frais d'analyse sont à ajouter pour les cultures de semences fourragères et légumineuses, pour la fétuque et le ray-grass anglais, un forfait de 99 euros et pour le trèfle, un forfait de 116 euros.*

Multiplication de semences : quelques conditions à respecter

Elle présente de nombreux atouts, mais plusieurs points ne doivent pas être négligés. Le **choix des parcelles** en amont se révèle très important. Par exemple, pour la production de semences de trèfle, les parcelles ne doivent pas comporter de gaillet car le tri de ces deux types de graines à la récolte est impossible (pureté spécifique). Concernant la production de semences d'**avoine**, les parcelles doivent être indemnes de folle avoine. « Je mets en place une double fourrière avec une autre culture, afin de limiter les risques de propagation de folle avoine, que l'on peut trouver généralement dans les fourrières », indique l'agriculteur. L'épuration à la main ou à la binette des parcelles est parfois nécessaire. La notion de rigueur est très importante pour la multiplication de semences, au niveau du suivi des cultures et de la traçabilité.

Philippe Budin travaille aussi avec un apiculteur, afin d'améliorer la **pollinisation** des cultures. Pour certains contrats de semences fourragères, installer des ruches sur la parcelle est obligatoire comme pour le sarrasin en multiplication de semences.

Une rotation longue favorable au semis direct sous couvert

L'allongement de la rotation possible grâce à la multiplication de semences a été favorable au semis direct sous couvert (SDSC). Philippe Budin s'est beaucoup intéressé à améliorer la vie du sol sur son exploitation. Convaincu par les différents témoignages d'agriculteurs convertis en **semis direct sous couvert**, notamment auprès d'Alfred Gässler, il investit en 2009 dans un semoir adapté.

« Le passage au semis direct sous couvert a transformé mon sol : il est plus portant et la vie du sol est améliorée », indique l'agriculteur. Il a également remarqué un réel gain de temps et une économie de main d'œuvre alors qu'il gère seul le suivi des cultures. Étant donné l'absence de travail du sol, l'agriculteur note une économie de carburant et une usure du matériel réduite.



Comparaison entre une parcelle en système SDSC (à gauche) et une parcelle en système conventionnel (à droite) après une pluie (©P. Budin)

Toutefois pour que ce système fonctionne, Philippe Budin préconise une rotation assez longue : « par exemple, pour notre exploitation, il faut au moins cinq cultures dans l'assolement. » L'agriculteur veille également à bien **alterner** les **cultures de printemps** et **d'automne**, permettant de « perturber les cycles de développement de plusieurs adventices ».

Des cultures sous "surveillance"

Aujourd'hui, Philippe travaille sous contrats annuels avec la coopérative Agora pour les semences de **blé** et de **pois**, avec la coopérative Lin 2000 pour les semences de **lin oléagineux** et avec Semences Fourragères de Picardie (SFP) pour les semences de **fourragères** et de **légumineuses**.

Agora et Lin 2000 produisent des semences et SFP joue le rôle d'établissement relais entre le semencier et l'agriculteur. Ils sont en lien avec le Groupement National Interprofessionnel des semences et plants (Gnis), qui comprend un service technique dédié, le Service officiel de contrôle et de certification (Soc). Un contrôleur du Soc vérifie tout au long de la campagne, que tous les critères de production et les normes du contrat sont respectés. À la récolte, un contrôleur du Soc prélève un échantillon afin de surveiller la **pureté spécifique** et la **faculté germinative** des semences. Cet échantillon va déterminer si toutes les normes du contrat sont respectées et ainsi valider ou non la rémunération du multiplicateur de semences.

À lire aussi : [L'actu d'Arvalis - Cultures de diversification : les questions à se poser avant de se lancer](#)